

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

DE CLASSE 2

A V I S

Objet : Permis d'Environnement
2026-2-3

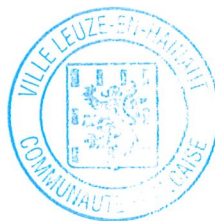
Il est porté à la connaissance de la population que le Collège Communal, en séance du 13 avril 2026, sur base du rapport de synthèse du Fonctionnaire Technique transmis le 1^{er} avril 2026, a octroyé le Permis d'Environnement sollicité par Jeunesse de Thieulain pour l'organisation d'un stock car et autocross le 26 juillet 2026 – Rue de la Caluyère, 7 à 7901 Thieulain.

Le **texte intégral** de l'arrêté susvisé et les **conditions imposées** peuvent être consultés au Service TRAVAUX - URBANISME - ENVIRONNEMENT **pendant vingt jours à dater du lendemain du premier jour d'affichage** du présent avis.

Le Directeur Général,


R. Bral.

Par le Collège :



Le Député-Bourgmestre,,


H. Cornillie.